

Aucun militaire des Forces armées de la RDC présumé auteur des viols massifs commis en novembre 2012 à Minova dans le territoire de Kalehe (Sud-Kivu) n'a été traduit en justice, a déploré la Monusco. Dans un communiqué rendu public le week-end, le patron de la mission onusienne, Martin Kobler a demandé aux autorités congolaises de « remplir leurs obligations conformément au droit international et au droit congolais ».

En mai dernier, la Monusco, avait publié, conjointement avec le Haut commissariat des réfugiés (HCR) un rapport faisant état d'au moins 135 cas de violence sexuelle et des meurtres perpétrés par des FARDC à Minova et ses alentours. Le même rapport mettait également en évidence 59 cas de violences sexuelles commises par des combattants du M23 à Goma et dans ses environs.

Pour le directeur de la division « Droits de l'homme » de la Monusco, Scott Campbell, la justice devrait être rendue aux familles des victimes.

« Nous demandons que la justice soit faite, que les enquêtes soient faites d'une manière crédible, indépendante, qu'on aille jusqu'au bout et qu'on traduise en justice les auteurs malgré leurs rangs ou leurs fonctions », a-t-il souligné.

Scott Campbell se dit content de la suspension de plusieurs officiers de la RDC au mois de mars dernier. Cependant, depuis cette sanction, plus rien n'a été fait, déplore-t-il.

« Nous avons vu le mois de mars passé, la suspension de plusieurs officiers supérieurs, chose qui était un pas positif. Nous avons estimé à l'époque que en ce qui concerne les enquêtes, mais jusque là il y a encore une fois il n'y a aucune personne traduite devant la justice, donc les poursuites n'avance pas. Et après une année on commence à se poser des questions », a poursuivi le directeur de la division « Droits de l'homme » de la Monusco.

Après leur retrait à Goma, alors sous contrôle du M23, des militaires congolais auraient commis des viols massifs sur des femmes. En janvier 2013, le gouvernement congolais avait ouvert une enquête pour vérifier ces allégations.

Une délégation mixte gouvernement-Monusco, avait séjourné à Minova. Neuf soldats avaient été arrêtés. Deux pour viols et sept pour des actes de pillages. Paris avait jugé cette sanction d'insuffisante.

Une année après le forfait commis par les militaires congolais, la Monusco s'inquiète que des poursuites judiciaires ne sont pas encore initiées en l'encontre des auteurs présumés de ces viols massifs.